

La newsletter de la plateforme juridique de l'Observatoire

Découvrez [« JuriObs »](#), la *plateforme juridique en ligne* de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement.

Gratuite et bilingue, elle rassemble des informations juridiques utiles pour la pratique quotidienne de tous les professionnels de la médiation de dettes amiable et judiciaire.

Découvrez JuriObs

Jurisprudence commentée pour vous ...

- [Carine Flamend, 2021, « Onderhoudsbijdragen en de procedurele collectieve schuldenregeling. Een turbulente relatie »](#)

Le 16 juin 2021, le Tribunal du travail de Gand (division Ypres) refuse d'accorder une compensation entre les arriérés de pensions alimentaires et les pensions alimentaires futures. Carine Flamend fait le point sur les règles de la compensation et sur l'égalité des créanciers.

- [Gauthier Mary, 2021, « Être admis lorsqu'on ne remplit pas les conditions »](#)

Le 7 mai 2021, le Tribunal du travail de Liège (division de Huy) ne révoque pas un requérant admis à la procédure malgré le non-respect des conditions d'admissibilité. Gauthier Mary rappelle les conditions d'admissibilité et les possibilités pour le juge de réviser sa décision.

- [Manuella Sénécaut, 2021, « Faute de clause relative à la répartition du solde du compte de médiation dans un plan amiable prévoyant un pourcentage de remboursement, faut-il considérer que les créanciers y ont renoncé ? »](#)

Le 18 mai 2021, la Cour du travail de Liège (division de Liège) décide de restituer au requérant le solde du compte de médiation à la clôture du plan amiable qui prévoit une remise de dettes. Manuella Sénécaut rappelle les principes applicables et les possibilités de répartition du solde du compte de médiation dans le cadre d'un plan de règlement amiable.

Jurisprudence récente

Faillite

- [C.C. 22 avril 2021 \(n°62/2021\)](#)

Absence de demande d'effacement - Recours - Délai de 3 mois - Délai de forclusion - Travaux préparatoires - Favorisation de l'entrepreneuriat - Objectif non atteint - Discrimination - Violation des articles 10 et 11 de la Constitution.

- [Cass. \(3^e ch.\), 18 janvier 2021 \(S.20.0043.F\)](#)

Crédit hypothécaire - Absence de dénonciation - Crédit hypothécaire mis hors plan - Vente d'immeubles - Répartition du produit de la vente - Absence de vente de la résidence principale - Condition résolutoire - Absence de procédure en justice.

- [C.trav. Anvers, div. Anvers \(8^e ch.\), 9 mars 2021 \(R.G. 2020/AA/497\)](#)

Projet de plan de règlement amiable - Contredit - Créance partiellement contestée - Plan de règlement judiciaire - Créance incontestée incluse dans le plan - Appel - Jugement confirmé.

- [C.trav. Anvers, div. Anvers \(8^e ch.\), 9 février 2021 \(RG 2020/AA/456\)](#)

Déclaration de créance - Délais - Déclaration tardive - Projet de plan de règlement amiable - Contredit - Homologation - Appel - Jugement confirmé.

- [Trib.trav. Liège, div. Huy \(6^e ch.\), 20 juillet 2021 \(R.G. 20/31/B\)](#)

Financement d'un véhicule - Saisie du véhicule antérieure à l'admissibilité - Vente postérieure à l'admissibilité - Article 1675/7 C.J. - Absence de déclaration de créance - Restitution des fonds sur le compte de médiation.

- [Trib.trav. Hainaut, div. Charleroi \(5^e ch.\), 22 juin 2021 \(R.G. 14/472/B\)](#)

Plan de règlement amiable - Demande d'homologation - Créancier - Contredit par voie de conclusion - Contestation du montant en principal - Nature du contredit - Contredit nouveau/supplémentaire - Article 1675/10, §4 C.J. - Contredit tardif - Homologation.

- [Trib.trav. Hainaut, div. Charleroi \(5^e ch.\), 20 mai 2021 \(R.G. 17/550/B\)](#)

Amende pénale - Dette nouvelle - Fait générateur - Date de la décision judiciaire - Non - Date des faits - Dette antérieure à l'admissibilité - Passif de la médiation de dettes - Concours des créanciers.

- [Trib.trav. Liège, div. Huy \(6^e ch.\), 14 mai 2021 \(R.G. 20/39/B\)](#)

Demande de décharge - Article 1675/16bis C.J. - Codébiteur - Assimilable à une sûreté personnelle - Engagement gratuit - Engagement disproportionné - Décharge totale.

- [Trib.trav. Liège, div. Liège \(14^e ch.\), 7 mai 2021 \(R.G. 20/805/B\)](#)

Conditions d'admissibilité - Révocation d'une procédure antérieure - Délai de 5 ans - Non - Absence de tierce-opposition - Principe de l'autorité de la chose jugée - Mauvaise foi procédurale - Non - Appréciation souveraine du juge - Poursuite de la procédure.

- [Trib.trav. Gand, div. Ypres \(17^{eme} ch.\), 2 mars 2021 \(R.G. 16/136/B\)](#)

Plan de règlement amiable - Dette nouvelle - Indemnité pour préjudice corporel - Action récursoire - Accident de roulage en état d'ébriété - Dette ante-admissibilité - Dette dans la masse - Remise de dettes - Dette incompressible - Article 1675/13, §3, CJ - Montant en principal inclus dans le plan - Remises de dettes pour les intérêts et frais - Révision du plan - Non - Prévus par une clause du plan.

- [Trib.trav. Liège, div. Namur \(9^e ch.\), 8 février 2021 \(R.G. 20/6/B\)](#)

Absence de collaboration - Manoeuvre de sabotage - Désistement sous condition.



Rappel

- [Taux Annuels Effectifs Globaux \(T.A.E.G.\) maxima en vigueur depuis le 1^{er} juin 2021](#)
- [Procédure de réorganisation judiciaire simplifiée / Prolongation au 16 juillet 2022](#)
- [Aide juridique de 2^e ligne et assistance judiciaire / Nouveaux plafonds au 1^{er} septembre 2021](#)

Retrouvez :

- **Trois thématiques** : le crédit à la consommation, le crédit hypothécaire et le règlement collectif de dettes ;
- La **législation** en vigueur via les sites officiels de nos instances législatives ;
- La **jurisprudence**, antérieure et récente, sélectionnée et rendue anonyme dans le strict respect des **normes RGPD** et téléchargeable en PDF ;
- Des **analyses et des commentaires** rédigés par les juristes de l'Observatoire, par des praticiens, des professeurs d'université, des avocats, des médiateurs de dettes, des magistrats et téléchargeables en PDF ;
- Des modèles de **requêtes** en règlement collectif de dettes disponibles en format modifiable.

Un moteur de recherche avancé et des mots-clés cliquables vous permettront d'orienter votre recherche pour la rendre efficace, rapide et facile.

Plusieurs fois par an, vous recevrez une newsletter reprenant les nouveautés importantes, les nouveaux commentaires et la jurisprudence récente.

Découvrez sans plus attendre « **JuriObs** », ce nouvel outil indispensable à votre pratique professionnelle quotidienne.



« Prévenir les arnaques et informer votre public-cible »

Série de 5 webinaires

Gratuit

Observatoire du Crédit et de l'Endettement. Château de Cartier, Place du Perron, 38, 6030 Marchienne-au-Pont

Tél : 071/33.12.59 - Fax : 071/32.25.00

Mail général : info@observatoire-credit.be - Site : <http://www.observatoire-credit.be>

N°entr. : 0452.320.403 - RPM Hainaut (div.Charleroi) - IBAN : BE91 0682 4452 2576

[Unsubscribe from these emails](#)

[View and Update your Profile](#)

[Report this email as Junk](#)